



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Cahier des charges

Formation « Accompagner les personnes en recherche d'emploi à l'usage du numérique »

2020

Fédération des acteurs de la solidarité

76, rue du Faubourg St Denis - 75010 Paris – tél. : 01 48 01 82 00 / fax : 01 47 70 27 02 - federationsolidarite@federationsolidarite.org - <http://www.federationsolidarite.org/>

Offre à renvoyer par mail à :

Alexis Goursolas - alexis.goursolas@federationsolidarite.org

Coline Derrey-Favre – coline.derreyfavre@federationsolidarite.org

Alice Coutereel – alice.coutereel@federationsolidarite.org

Date limite de retour des offres : 21 août 2020



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion »



*Direction générale de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle*

1. La Fédération des acteurs de la solidarité

La **Fédération des acteurs de la solidarité** (ex-FNARS) regroupe **870** associations de solidarité et organismes qui vont vers et accueillent les plus démunis, notamment les acteurs de l'accueil, hébergement et insertion (AHI), du dispositif national d'asile (DNA) et de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Réseau généraliste de lutte contre les exclusions, la fédération promeut le travail social, ouvre des espaces d'échanges entre tous les acteurs du secteur social, et défend la participation des personnes en situation d'exclusion à la réflexion sur les politiques publiques qui les concernent.

La **Fédération** :

- Lutte contre les exclusions, en favorisant notamment l'accès à l'emploi et au logement des personnes qui en sont les plus éloignées.
- Dénonce les décisions et les actions qui tendent à accroître l'exclusion et les inégalités sociales.
- Sensibilise l'opinion publique et les décideurs aux situations d'exclusion.
- Fait progresser l'accompagnement des personnes en difficulté.
- Facilite les échanges, la réflexion et la co-construction de propositions politiques avec les associations adhérentes et les personnes accompagnées.
- Observe et analyse grâce à des études, des enquêtes et des sondages sur les personnes accompagnées, sur l'évolution des métiers de l'insertion sociale et sur la vie associative.
- Met en œuvre des actions et programmes visant l'amélioration de l'accompagnement des personnes, par la formation, l'ingénierie de projets et la création de partenariats.

La **Fédération** est composée d'un siège national, et d'associations régionales juridiquement indépendantes.

2. Présentation de la formation

→ Enjeux

La formation s'intègre dans une opération cofinancée par le volet national du Fonds Social européen au titre de l'objectif spécifique 3.9.1.2.

Alors que la dématérialisation des échanges avec les services publics atteindra les 100% d'ici la fin de l'année 2022, 40% de la population n'est pas complètement autonome dans ses usages numériques : 9% sont « exclues du numérique » (pas d'accès ni de compétences), 19% ont un niveau « débutant à intermédiaire » (peu ou pas de compétences), et 21% ont un niveau « avancé » (peur de se tromper, manque de motivation).

Parmi les 28% de Français "éloignés du numérique", il y a une surreprésentation des plus âgés, des ouvriers, des personnes peu diplômées et des "sans activité professionnelle".

La recherche d'emploi se fait de plus en plus sur internet, sur des sites dédiés. L'enjeu est de taille pour les personnes en recherche d'emploi, et en particulier les personnes les plus précaires, exposées à un double risque d'exclusion, sociale et numérique. 40% des publics en précarité sociale sont en difficulté numérique.

La Fédération des acteurs de la solidarité, en sa qualité de réseau d'acteurs de la lutte contre les exclusions, se mobilise pour en finir avec cette double peine, en donnant les moyens aux personnes et aux accompagnants de faire de cet enjeu un véritable levier d'inclusion sociale et professionnelle.

Le contexte de confinement lié à la crise sanitaire du Covid19 a exacerbé la relation au numérique. D'une part, il a révélé les inégalités en matière d'accès aux équipements numériques, dans un contexte de dématérialisation accentué. D'autre part, l'usage du numérique est devenu indispensable pour maintenir un lien avec les personnes accompagnées, et les professionnels ont dû adapter leurs pratiques pour maintenir un accompagnement social et professionnel. Ce contexte a ainsi permis de révéler de nouvelles formes d'accompagnement, et de développer les compétences numériques des personnes accompagnées et des professionnels.

En formant les accompagnants, la Fédération des acteurs de la solidarité axe son action sur les usages du numérique, dans une logique de complémentarité avec l'offre existante ou en cours de développement en termes d'infrastructures et de médiation numérique. Le déploiement de cette offre ne pourra toucher les personnes les plus vulnérables sans un programme de formation à destination des professionnels de l'accompagnement des structures AHI (Accueil Hébergement Insertion) et IAE (Insertion par l'Activité Economique), qui dans le cadre de leurs missions facilitent l'accès aux services dématérialisés.

Pour les acteurs de l'accompagnement, il s'agit de développer de nouvelles compétences, à la fois techniques, pédagogiques et éthiques, pour accompagner les personnes en difficulté face au numérique.

En matière d'accès à l'emploi, l'usage du numérique est devenu une dimension incontournable, à la fois pour les personnes en recherche d'emploi, et pour les professionnels qui les accompagnent dans leurs démarches. De ce constat est ressorti le besoin en formation des professionnels dans leurs pratiques d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, qu'il s'agisse du secteur de l'AHI (Accueil, Hébergement, Insertion) ou de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) Ce besoin concerne tout professionnel de structure AHI ou de SIAE étant amené à accompagner des personnes en recherche d'emploi dans le cadre de son travail : travailleur social, CIP, encadrant...

La lutte contre l'exclusion numérique doit passer par la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement, en questionnant leur positionnement et leur méthodologie dans leurs pratiques, et en les outillant sur les enjeux liés aux usages du numérique et les relais mobilisables sur les territoires.

→ Contenu de la formation

Objectif

Apporter aux professionnels accompagnants les compétences et outils nécessaires à l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi dans leur usage du numérique :

- Mieux appréhender les enjeux du numérique liés à la recherche d'emploi
- Identifier des outils et adapter une pédagogie dans sa pratique d'accompagnement professionnel
- Mieux appréhender les questions d'éthique et de confidentialité dans l'utilisation du numérique

Cible

La formation s'adresse à tout professionnel accompagnant des secteurs AHI ou IAE, souhaitant développer ses compétences en accompagnement des personnes en recherche d'emploi à l'usage du numérique.

Contenu

La formation est constituée de 3 modules, soit 3 jours de formation au total :

- Les enjeux du numérique dans le travail social : posture, éthique, confidentialité - 1 jour
 - Les enjeux de l'inclusion numérique
 - Les postures de l'accompagnement
 - Ethique, confidentialité, protection des données – RGPD

- Comment accompagner quelqu'un à utiliser le numérique et comment lui permettre d'utiliser les bons outils - 1 jour
 - Identifier les niveaux d'usage/mésusages du numérique
 - Organiser l'accompagnement : diagnostic, accompagnement, orientation
 - Identifier les relais sur son territoire : infrastructures, médiateur.rices numériques
- Comment utiliser le numérique pour rechercher un emploi : pertinence, limites - 1 jour
 - Optimiser sa recherche d'emploi en apprenant à utiliser efficacement internet, repérer les sites pertinents, gérer son espace personnel sur le site de Pôle Emploi, adapter sa candidature (CV, présentation vidéo...) etc

Le troisième module devra être espacé des deux premiers, de manière à favoriser le retour d'expérience et l'adaptation des outils et pratiques.

Le séquençage des modules pourra être adapté en fonction des modalités pratiques de la formation, notamment si la formation à distance est privilégiée.

Conditions sanitaires liées à la crise Covid19 :

La fédération régionale s'engage à organiser la formation conformément aux obligations et recommandations gouvernementales en vigueur. Elle pourra définir, en accord avec les prestataires formateurs, les modalités pratiques de la formation, à savoir en présentiel ou à distance.

Ces modalités peuvent également être adaptées au contenu de la formation, alternant présentiel et visioconférence.

→ Ingénierie de formation

Chaque région compose un groupe de stagiaires qui suit le parcours complet de formation (3 jours). Les associations régionales sont libres d'organiser l'ingénierie de formation. Aussi, une fois les prestataires formateurs retenus par le siège national de la fédération, le montage de la formation est négocié en bilatéral entre l'association régionale et le formateur.

→ Au-delà de la formation – favoriser l'inclusion numérique des plus précaires

Ce programme de formation s'inscrit dans une dynamique plus globale d'inclusion numérique portée par la Fédération des acteurs de la solidarité, déclinée en actions à destination des structures et de leurs publics.

Pour faciliter la réussite de cette action complémentaire, le formateur sera invité à évaluer les éventuels besoins identifiés propres aux secteurs Accueil Hébergement Insertion et Insertion par l'Activité Economique.

3. Modalités pratiques

→ Régions concernées

La formation est mise en place dans 4 régions, dont 1 en inter-régional, sélectionnées par le siège de la Fédération grâce à un appel à candidatures lancé auprès de ses associations régionales :

- **Grand Est**
- **Bourgogne Franche Comté**
- **Bretagne – Pays de la Loire**

Les lieux précis de formation pourront varier selon la provenance des stagiaires.

→ Calendrier

Les 4 régions ont établi un calendrier prévisionnel pour l'année 2020 pour la tenue des modules de formation. Ce calendrier étant prévisionnel, il peut être modifié – si besoin – après accord entre la région et le prestataire formateur retenu. **La formation doit impérativement avoir lieu avant le 31 décembre 2020.**

	Module 1	Module 2	Module 3
Grand Est	1er octobre 2020 Reims	08 octobre 2020 (Reims ou à distance)	10 décembre 2020 Reims
Bourgogne Franche Comté	29 septembre 2020 Dijon ou Besançon	07 octobre 2020 (présentiel Dijon ou Besançon ou à distance)	15 décembre 2020 Dijon ou Besançon
Bretagne – Pays de la Loire	Début novembre 2020 (à définir) En présentiel	Début décembre 2020 (à définir) A distance si possible	Début décembre 2020 (à définir) A distance si possible

→ Articulation siège national / associations régionales

Le siège national et les associations régionales de la Fédération sont juridiquement indépendants. La répartition des rôles concernant cette action de formation est la suivante :

Le siège national :

- A construit le contenu des 3 modules de formation
- A sélectionné les 4 associations régionales sur la base d'un appel à candidatures en juin 2020
- Sélectionne les organismes de formation par le présent appel d'offres
- Rémunère les organismes de formation sélectionnés
- Pilote la démarche globale et organise l'évaluation de la formation, ainsi que l'action complémentaire.

Les associations régionales :

- Inscrivent les modules à leur catalogue de formation
- Organisent la logistique de formation (salle, inscriptions, réservation d'hôtel pour les formateurs...)
- Sélectionnent les stagiaires

→ Suites

Début 2021, le siège de la Fédération et les 4 Fédérations régionales sélectionnées évalueront les résultats de l'action, à partir notamment des fiches d'évaluation des stagiaires et des formateurs. Les contenus des modules et l'ingénierie pédagogique de formation pourront être réajustés suite à cette évaluation.

Sous réserve de la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027, ces éléments réactualisés pourront donner lieu à une seconde opération en 2021, dans de nouvelles régions, selon les mêmes modalités pratiques et la même répartition des rôles entre siège et fédération régionale.

Ils seront quoiqu'il en soit mis à disposition de l'ensemble des associations régionales de la fédération, qui seront libre de les intégrer à leur catalogue de formation, charge à elle de sélectionner les formateurs et d'assumer leur rémunération.

Une valorisation de l'action est conduite dans l'ensemble du réseau au travers de journées nationales et régionales, de fiches actions et d'articles dans les publications de la fédération.

4. Comment candidater

→ Sur quelles régions et quels modules candidater ?

Il s'agit d'un marché par lots géographiques. Aussi, l'organisme de formation est libre de candidater sur le nombre de régions de son choix. En revanche, il doit réaliser l'ensemble des modules sur le territoire de candidature.

Les offres sont examinées lot par lot. Les lots sont indépendants et attribués séparément.

Un acte d'engagement est signé pour chacun des lots.

Dans le cas où plusieurs lots sont attribués à un même titulaire, il est possible de signer avec ce titulaire un seul marché regroupant tous les lots concernés.

→ Documents à fournir par le candidat

Il est demandé aux candidats de fournir les pièces suivantes :

- Le curriculum vitae du ou des formateurs
- Les références de formations similaires assurées par l'organisme de formation
- La fiche « Candidature par module et par région » jointe au présent cahier des charges, dûment complétée
- Un tableau synthétique avec le nom du ou des formateurs par module et par région
- Un calendrier prévisionnel correspondant aux dates retenues par les régions (*voir partie « Calendrier » du présent document*)
- Une méthode, un contenu et un programme pédagogique pour chaque module concerné par votre candidature
- Une proposition de prix détaillé, incluant les frais annexes

→ Critères de sélection

- ✓ Prix (40%)
- ✓ Composition et expérience de l'équipe, notamment dans l'accompagnement des personnes peu qualifiées à l'usage du numérique et la connaissance des acteurs de l'emploi (30%)
- ✓ Qualité et précision de la réponse (30%)

La sélection des candidats se fera sur la base des offres écrites uniquement. Il n'est pas prévu d'audition.

→ Délais de réponse

Votre offre composée des pièces ci-dessus est à adresser **pour le 21 août 2020**, à :

Coline Derrey-Favre : coline.derreyfavre@federationsolidarite.org / 01.48.01.82.04

Alexis Goursolas : alexis.goursolas@federationsolidarite.org / 01.48.01.82.15

Alice Coutereel – alice.coutereel@federationsolidarite.org / 01.48.01.82.11

→ Obligations liées au cofinancement du marché par le Fonds Social Européen

Toute communication ou publication du prestataire concernant le marché doit mentionner la participation du Fonds social européen.

Le prestataire s'engage à indiquer la participation financière du FSE aux cofinanceurs nationaux de l'opération, à tous les organismes associés à sa mise en œuvre, au public concerné et aux participants au marché.

Les participants de chaque session de formation devront signer une feuille d'émargement conforme aux obligations de publicité du Fonds Social Européen. L'ensemble des documents et livrables produits dans le cadre de ce projet devront être conformes aux obligations de publicité FSE.

Le prestataire s'engage à mettre à la disposition de l'État et/ou des personnes dûment mandatées tout document ou information de nature à permettre l'évaluation.

Le prestataire s'engage à fournir toutes les données détaillées demandées par l'État, ou tout autre organisme externe mandaté par l'État, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de l'opération et des dispositions de la convention.

Jusqu'au 31 décembre 2025, le prestataire tient à la disposition de l'État l'ensemble des pièces justificatives probantes relatives aux dépenses déclarées et aux paiements effectués, soit :

- documents originaux comptables, ou dans des cas exceptionnels dûment justifiés, les copies certifiées conformes des documents originaux relatifs au marché ;
- toute pièce probante non comptable permettant de justifier la réalité et la conformité du marché réalisé ;
- toute pièce permettant de justifier le respect des obligations de publicité.

Durant cette période, il se soumet à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service gestionnaire ou toute autre instance nationale ou communautaire habilitée.

Le prestataire devra préciser dans sa facturation les détails de la formation qu'il a effectuée (lieu, etc.). Il indiquera que ces prestations ont été menées dans le cadre d'un projet cofinancé par le FSE en faisant apparaître les logos sur les factures. Les montants devront être indiqués HT et TTC. Les factures devront faire apparaître les périodes de réalisation.



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion »



*Direction générale de la cohésion sociale
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle*